



Première partie :

PRESENTATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire :

PRESENTATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I) L'historique du développement durable

- 1) La théorie de Malthus et la peur de la famine
- 2) Le Club de Rome et la tentation de la croissance zéro
- 3) La Conférence de Stockholm et l'éco - développement
- 4) Le Rapport Brundtland : *Notre avenir à tous* (traduction de : *Our common future*)
- 5) Le Sommet de Rio et la Déclaration sur l'environnement et le développement

II) Quelques définitions du développement durable

III) Les principes fondateurs du développement durable

- 1) Le principe éthique
- 2) Le principe de précaution
- 3) Le principe de prévention
- 4) Le principe de responsabilité, base du principe "pollueur - payeur"
- 5) Le principe d'amélioration continue

IV) Les enjeux mondiaux du développement durable

- 1) Les enjeux environnementaux du développement durable
 - 1.1. La biodiversité
 - 1.2. Les déchets
 - 1.3. L'eau
 - 1.4. L'énergie
 - 1.5. La pollution chimique
 - 1.6. Le réchauffement climatique
 - 1.7. Les ressources naturelles
 - 1.8. Les transports
- 2) Les enjeux sociaux du développement durable
 - 2.1. Le travail des enfants
 - 2.2. La sous-traitance dans les pays émergents
 - 2.3. La faim dans le monde
 - 2.4. La santé
 - 2.5. Le sida
- 3) Les enjeux économiques du développement durable
 - 3.1. Le développement des pays du sud
 - 3.2. La délocalisation
 - 3.3. La réglementation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
 - 3.4. Le commerce équitable
 - 3.5. Les partenariats public/privé
 - 3.6. L'agriculture
 - 3.7. Les déchets
 - 3.8. Les médicaments

(Bibliographie dans la partie trois)

I) L'histoire du développement durable

Les ressources de la planète n'étant pas inépuisables, la croissance démographique, *a fortiori* combinée plus tard avec celle de la consommation individuelle, a suscité depuis longtemps réflexions et inquiétudes. Là se trouve l'origine de l'idée de développement durable.

1) La théorie de Malthus et la peur de la famine

Pour Thomas Malthus (*Essai sur le principe de population*, 1798), la population a spontanément tendance à croître selon une progression géométrique alors que celle de la production agricole s'effectuerait selon une progression arithmétique, les dernières terres agricoles mises en culture étant celles dont la productivité est la plus faible.

Ces deux dynamiques sont incompatibles et il en résulte une paupérisation croissante de la population et des phases de famine contraignant la croissance de la population à s'ajuster au rythme de progression des ressources agricoles.

Cet antécédent historique est souvent évoqué pour critiquer l'idée de développement durable, avec deux arguments contradictoires :

- d'abord parce que cette théorie est désespérément pessimiste,
- ensuite parce qu'elle a été totalement invalidée par les faits.

Or, les raisons même de son échec sont instructives aujourd'hui encore : l'analyse s'est focalisée sur un mécanisme de court terme et des conclusions pour le long terme en ont été détruites. Certes, à court terme, pour une technologie donnée, la productivité des terres agricoles diminue. Par contre, sur le long terme, grâce au progrès technique, à la mécanisation, aux économies d'échelle, à la formation, la productivité d'une même terre peut croître fortement et plus rapidement que les besoins de la population.

Il faut donc en retenir le risque considérable d'erreurs et même de non-sens que recèle la projection des situations et des tendances actuelles sur le long terme.

2) Le Club de Rome et la tentation de la croissance zéro

Le Club de Rome, association à but non lucratif de droit suisse fondée en 1968, conduit des réflexions inspirées de craintes de même nature que celles de Malthus.

Ces craintes portent sur les dangers que présente une croissance économique et démographique exponentielle vis-à-vis de l'épuisement des ressources, de l'accumulation de la pollution, et de la surexploitation des systèmes naturels.

Le rapport Meadows, publié en 1972 par le Massachusetts Institute of Technology (MIT), intitulé *The Limits of growth*, déclencha de nombreuses réactions critiques peut-être attisées en France par la traduction particulièrement provocatrice de son titre : *Halte à la croissance*. Comment, en effet, envisager d'arrêter volontairement la croissance alors que les besoins vitaux d'une partie de l'humanité ne sont pas satisfaits, et qu'il subsiste de larges poches de pauvreté même dans les pays riches ? Développement économique et protection de l'environnement sont-ils antinomiques comme le rapport tendait à le démontrer ?

Ces travaux furent en tous cas pris au sérieux et incitèrent à une réflexion en profondeur sur le sens et les modalités du développement, sur les régulations qui limitent les progressions géométriques dans la nature sous peine de catastrophe.

Ainsi, les responsables du tout jeune ministère de la protection de la nature et de l'environnement ont organisé un séminaire de deux jours aux Salines d'Arc-et-Sénans afin de comprendre le sens et la portée de cette nouvelle théorie.

3) La Conférence de Stockholm et l'écodéveloppement

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972 tenta une première synthèse, à l'initiative de son organisateur Maurice Strong et sous la pression des pays en voie de développement (PVD), opposés à l'adjonction de contraintes environnementales à leurs difficultés économiques.

La Déclaration de Stockholm indique qu'il est nécessaire mais aussi possible de concevoir et de mettre en oeuvre des stratégies de développement socio-économique équitables, respectueuses de l'environnement, appelées stratégies d'écodéveloppement. Mais, dès 1974, à la Conférence des Nations Unies de Coyoacán, le représentant des Etats-Unis condamne cette notion qui disparaît du vocabulaire international. L'idée d'un développement qui ne soit pas guidé uniquement par des considérations économiques mais qui prend également en compte des exigences sociales et écologiques va faire son chemin.

Les anglo-saxons introduisent la notion de "*sustainable development*". En français, l'expression "développement durable" ("durable" a été préféré à "soutenable") apparaît pour la première fois dans l'ouvrage *Stratégie mondiale de la conservation*, publié en 1980 par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature.

En France, dès 1979, le Président de la République Valéry Giscard D'Estaing, tirant les leçons des deux chocs pétroliers dans un entretien accordé à *Paris Match*, invite le mouvement écologiste à sortir du cadre dans lequel il a pris naissance. Il s'agit d'englober beaucoup d'autres secteurs de la vie collective, par exemple la conception du type de développement économique et l'effort de modération et d'humanisation de notre système économique et social.

4) Le Rapport Brundtland : *Notre avenir à tous* (traduction de : *Our common future*)

Le rapport commandé par les Nations Unies à madame Gro Harlem Brundtland (1987) fait connaître la notion de développement durable.

Il prend résolument et audacieusement le contre-pied des thèses du Club de Rome. Il faut provoquer une nouvelle ère de croissance économique, en s'appuyant sur les politiques protégeant et mettant en valeur la base même des ressources nécessaires. Il faut gérer les ressources de l'environnement pour assurer un avenir au développement lui-même.

Il faut promouvoir un développement qui utilise à son profit les lois naturelles.

La désertification, la déforestation, les pluies acides ou l'effet de serre représentent bien des menaces mortelles mais ne sont pas les conséquences inévitables de la croissance. Nous devons et pouvons nous prémunir contre elles sans arrêter la croissance : "écologie et économie forment un écheveau inextricable de causes et d'effets".

La prise en compte des générations futures et des populations les plus pauvres, particulièrement pénalisées par les dégradations écologiques est liée aux objectifs précédents.

Il en découle la définition du développement durable : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".

On attribue au développement durable trois piliers : économique, social et environnemental. Le terme "sociétal", à cheval entre "social" et "environnemental", est couramment ajouté à la liste des piliers.

5) Le Sommet de Rio et la Déclaration sur l'environnement et le développement

En 1992, la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio rassemble 178 pays.

Elle lie définitivement les questions d'environnement et adopte un texte fondateur : la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, ainsi qu'une liste de propositions, non juridiquement contraignantes mais faisant autorité : l'agenda pour le XXI^{ème} siècle dit *Agenda 21*.

Les engagements internationaux de Rio marquent l'essor du principe de développement durable, lequel devient une référence incontournable reprise dans toutes les conférences internationales organisées par l'ONU. Mais le bilan dressé par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 1997 est un constat d'échec : les engagements en matière d'aides publiques au développement ne sont pas tenus, l'accord sur une Convention pour la protection des forêts n'est pas obtenue, les Etats-Unis refusent de s'engager sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

A ce jour, la donne internationale en matière de développement durable n'a été que peu modifiée malgré l'émergence de la notion développement durable.

II) Quelques définitions du développement durable

La définition du développement durable donnée par le Rapport Brundtland n'est qu'une parmi tant d'autres, on peut citer :

“ ... processus d'élargissement de la gamme des choix accessibles à chaque être humain” (PNUD, 1992),

“ ... développement harmonieux et équilibré des activités économiques, croissance durable et non inflationniste, respectant l'environnement” (Traité de Maastricht, 1993),

“ ... amélioration des conditions de vie des communautés humaines respectant les limites de la capacité de charge des écosystèmes” (Union internationale de la conservation de la nature, 1991),

“ ... la durabilité est le rapport entre des systèmes économiques dynamiques et des systèmes écologiques dynamiques plus grands, mais aux changements plus lents, dans lesquels : la vie humaine peut continuer indéfiniment ; les individus peuvent s'épanouir ; les cultures humaines peuvent se développer ; mais dans lesquelles les effets de l'activité humaine restent à l'intérieur de certaines limites afin de ne pas détruire la diversité, la complexité et la fonction du système qui sert de base à la vie écologique” (R. Costanza, 1991),

“ ... c'est chercher à mettre en avant ce qui offre le meilleur résultat du point de vue des trois contraintes : économique, sociale et écologique ; avoir une économie qui se développe, des hommes qui ont des conditions de vie meilleures et disposer de ressources naturelles respectées. Une optique de développement durable oblige à repenser le fonctionnement de notre société et de son évolution” (Michel Mousel, 1999),

“ ... c'est formuler, faire connaître et mettre en oeuvre des choix à la fois économiques, sociaux et écologiques assurant, par l'investissement et la gestion : le renouvellement des ressources et des activités, la protection des milieux et du vivant, l'épanouissement sociétal et l'équité sociale, avec la pleine participation des habitants et la référence constante aux générations futures à qui le patrimoine est légué” (Serge Antoine, ?),

“ ... les cinq dimensions de la durabilité ou de l'écodéveloppement sont la dimension sociale, économique, écologique, spatiale, culturelle” (Ignacy Sachs, 1994),

“ ... ensemble coordonné de processus participatifs permettant de progresser de façon continue dans les domaines de l'analyse, du débat, du renforcement des capacités, de la planification et de la mobilisation des ressources et permettant de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société ou de procéder, le cas échéant, à des arbitrages” (OCDE, 2001),

“ ... mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à l'amélioration du bien-être, à davantage de justice sociale et au respect des écosystèmes. Le développement durable constitue une démarche, un processus d'évolution, une dynamique bien plus qu'un ensemble de normes à atteindre. Il s'agit de penser et d'agir autrement, de faire reposer les modes de production et de consommation sur une nouvelle éthique” (4 D, 2001).

III) Les principes fondateurs du développement durable

Le développement durable est fondé sur des principes à appliquer au quotidien.

1) Le principe éthique

Il est fondé sur la défense et la promotion des valeurs universelles, à partir de "bonnes pratiques". L'éthique est le seul élément incontournable ; il réunit l'ensemble des autres principes. Dans la tradition latine, il consiste à ne pas transgresser une morale supérieure, et dans la tradition anglo-saxonne, à respecter une bonne conduite.

Le principe d'éthique, décliné de plus en plus dans les organisations, revient à préserver la dignité et la justice. La notion de dignité est inscrite dans le premier article de la Convention européenne.

2) Le principe de précaution

Il repose sur une vision interactive de la responsabilité, notamment au regard des générations futures.

Il s'applique lorsque l'information et la connaissance sont imparfaites et concernent un impact irréversible.

Il vise la zone de recouvrement des rôles des scientifiques et des politiques.

Il s'applique sans attendre les effets, considérant qu'il sera peut-être trop tard par la suite.

Il ne s'applique pas pour un risque grave connu (car la prévention classique s'impose) ou pour un risque d'impact faible (car l'action n'est pas justifiée).

Il se distingue d'un processus d'amélioration continue dans lequel les décisions sont évaluées dans une perspective de progrès et où l'information et la connaissance, même imparfaites, concernent des impacts réversibles.

Autrement dit, le principe de précaution introduit la prise en compte de l'avis scientifique minoritaire, traitant les éventualités comme des certitudes. C'est désormais l'incertitude scientifique et la controverse qui fondent la décision, ce qui va bousculer l'ordre juridique en introduisant le soupçon, et renouveler l'exercice de la démocratie. Son application justifie ou rend impératif de limiter, d'encadrer ou d'empêcher certaines actions présentant un danger potentiel grave, sans attendre que le danger soit scientifiquement établi de façon certaine. Il cherche à établir une norme de dommage zéro. Simulant les scénarios de rupture, il attribue la charge de la preuve d'une absence de risque à tout acteur d'un projet, prend en compte l'irréversibilité des décisions, et maintient les options ouvertes.

2.1) La mise en pratique du principe de précaution

L'application du principe de précaution est proportionnelle au degré de connaissance et au coût économique qu'il génère.

Elle n'interdit donc pas un acteur de s'engager dans le risque. Elle demande de juger au cas par cas.

Les critiques opposées à ce principe sont nombreuses, et les acteurs demandent qu'il soit précisé. En effet :

- il génère un surcroît de responsabilité conféré aux seules générations actuelles sans y associer les générations intermédiaires,
- le risque de mettre en danger la vie d'autrui est devenu une règle de droit autonome par rapport à la jurisprudence,

- il n'existe pas de délit pénal de manque de précaution : celui-ci se distingue radicalement du délit de mise en danger de la vie d'autrui (qui concerne un danger certain et immédiat), du non-respect des règles publiques et de la responsabilité civile "sans faute" (qui s'établit à partir d'un lien de cause à effet entre le produit et le dommage),
- il existe une confusion entre le principe de précaution et l'incertitude inhérente à tout système complexe,
- une application rigoriste du principe de précaution, qui reviendrait à s'abstenir de toute action en présence d'un risque potentiel, et contraire à l'approche du développement durable : qui dit développement, en effet, ouvre inéluctablement la porte à un certain niveau de risque sans lequel il ne peut y avoir de place pour l'innovation.

2.2) La reconnaissance réglementaire du principe de précaution

Le principe de précaution a été énoncé pour la première fois en 1980 lors de débats sur l'environnement. Sa première reconnaissance du principe de précaution dans le droit international remonte à novembre 1987, dans la Déclaration de la conférence internationale sur la protection de la mer du Nord, tenue à Londres.

Il a été consacré en 1992 dans le quinzième principe de Rio et le Traité de Maastricht.

Il est régi en France par la loi Barnier (02/02/95) sur la protection des espaces naturels.

Cette loi introduit le principe de précaution et le principe de participation, reprenant, d'une manière quasi-inchangée, des recommandations de la CEE.

La loi Barnier demande de prendre en compte de manière précoce un risque potentiel incertain : "l'absence de certitude, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement, à un coût économique acceptable".

Les secteurs de l'environnement, de la sécurité alimentaire et de la santé publique ont été les premiers en France à voir appliquer ce principe, étendu à l'espace communautaire par un arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne sur la maladie de la "vache folle", en 1998.

Dans les années à venir, celui-ci s'étendra à toutes les activités de production, de construction et de service.

3) Le principe de prévention

La prévention, à l'inverse de la précaution, consiste à contrôler les risques avérés et à en réduire les impacts, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable.

4) Le principe de responsabilité, base du principe "pollueur-payeur"

L'exercice de la responsabilité repose sur un engagement global et universel, intemporel, individuel et local.

Son application passe par le respect de cinq commandements :

- traiter les éventualités comme des certitudes,
- engager notre responsabilité sur le futur, dont nous sommes les otages,
- dans la course au progrès, nous conduire selon une éthique de l'actuel et, en même temps, une éthique de l'être,
- être responsable de soi-même, mais aussi des actes des autres,
- agir de telle façon que les effets de notre action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre.

Il reste que la question non résolue est celle de l'arbitre de la responsabilité : doit-il être l'entreprise, son client, l'ONG, ou un comité de pilotage réunissant les acteurs autour d'un processus de dialogue ?

Le développement durable comporte quatre niveaux de responsabilités :

- assurer la solidarité intergénérationnelle,
- renouveler l'investissement productif et la recherche technologique,
- transmettre le patrimoine collectif,
- permettre la transparence.

5) Le principe d'amélioration continue

Le principe d'amélioration continue vise :

- l'adhésion à des principes et des valeurs, ainsi que l'engagement de moyens pour les mettre en oeuvre,
- une approche globale de la décision et de la gestion, accompagnée d'indicateurs, et de processus d'évaluation et de reporting,
- la pratique de la subsidiarité, confiant la décision et l'action à l'échelon le plus approprié, ainsi que celle de la transversalité.

La roue de Deming est particulièrement bien adaptée au management des systèmes complexes évoluant dans des univers incertains et interdépendants, notamment les normes ISO 14001 et 9001. Il s'agit d'un cercle vertueux à quatre éléments :

- PLAN : établir les objectifs et les processus nécessaires, se fixer un programme et un calendrier d'actions en fonction de ses objectifs,
- DO : se donner les moyens financiers, techniques, humains, pour mettre en oeuvre ces processus et les actions,
- CHECK : surveiller et mesurer les processus, les produits ou les services, analyser la situation et les écarts par rapport à la situation souhaitée,
- ACT : entreprendre les actions correctives pour diminuer les écarts et améliorer en permanence le système.

IV) Les enjeux mondiaux du développement durable

Les enjeux mondiaux du développement durable peuvent être classés en trois catégories qui correspondent aux trois piliers : environnementaux, sociaux et économiques.

1) Les enjeux environnementaux du développement durable

En 2002, selon le WWF, le bilan global des écosystèmes naturels fait état d'une diminution de 30% des richesses naturelles de la Terre entre 1970 et 1995. Les forêts ont perdu 12% de leur richesse biologique en trente ans et les écosystèmes marins, 30% ! Un milliard d'hectares de terres autrefois cultivables ne le sont plus à cause des divers pesticides déversés massivement.

La part des transports dans l'augmentation annuelle des émissions de gaz à effet de serre est de 70 à 80%. Or, plus de 500 millions de voitures dans le monde roulent à l'essence !

Pour rendre compte de ce constat alarmiste, l'organisation écologiste parle d'empreinte écologique, un mode de calcul qui permet de mesurer la part de ressources naturelles utilisée par une population donnée.

A l'échelle mondiale, cette exploitation des ressources dépasse de 20% les capacités biologiques de la Terre.

1.1) La biodiversité

La biodiversité, c'est la variété des espèces et des écosystèmes sur la Terre.

Le développement économique, la pollution, l'agriculture et la pêche industrielles intensives mettent à mal cette biodiversité naturelle. Un exemple : 20% des espèces de poissons sont menacées de disparition. Une convention des Nations-Unies régit la protection de la biodiversité.

1.2) Les déchets

Le développement de la société de consommation dans les pays industrialisés a généré des masses de déchets dont le recyclage et/ou la destruction par incinération posent un problème écologique crucial. Dans les vingt dernières années, la quantité de déchets municipaux par habitant des pays industrialisés a presque triplé.

Elle est, en moyenne, de 475 kilos par an et par personne.

En France, cela représente 27 millions de tonnes d'ordures domestiques qu'il faut ajouter aux déchets industriels et agricoles.

1.3) L'eau

Au cours des vingt prochaines années, la quantité moyenne d'eau disponible par personne dans le monde est supposée diminuer d'un tiers, selon le rapport mondial sur l'eau, publié en 2003.

Selon la croissance de la population et les décisions politiques, les pénuries d'eau concerneront, vers 2050, 7 milliards de personnes dans 60 pays (hypothèse haute) ou 2 milliards dans 48 pays (hypothèse basse).

1.4) L'énergie

Les énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) sont, d'une part, vouées à l'épuisement, et d'autre part, elles sont aussi sources d'émissions de gaz à effet de serre.

Elles répondent pourtant à 68% des besoins énergétiques français. Le recours aux énergies renouvelables est un des moyens de lutte contre la pollution atmosphérique mais elles ne représentent aujourd'hui que 12% de la consommation en France.

Le reste est fourni par le nucléaire, source d'énergie controversée. Pour certains, elle est "développement durable" puisqu'elle ne génère pas de gaz à effet de serre, pour d'autres, elle est par nature dangereuse et polluante à cause des déchets qu'elle produit.

1.5) La pollution chimique

L'une des sources les plus importantes de pollution chimique sont les pesticides. En 1945, on en utilisait 60 000 tonnes par an. En 1995, 2,5 millions. Ils ont permis le développement massif de l'agriculture extensive et sont aujourd'hui présents dans 40% des fruits et légumes frais consommés dans l'Union Européenne mais aussi dans l'air et dans l'eau.

La double difficulté est que, d'une part, en l'état actuel des recherches, on ignore les effets à moyen et long terme de près de 40 000 molécules mises en circulation et, d'autre part, il s'agit souvent de polluants organiques persistants.

1.6) Le réchauffement climatique

Pour les scientifiques, le niveau de pollution de gaz à effet de serre, généré principalement par la combustion des énergies fossiles, est tel que le climat de la Terre se réchauffe.

Mais quand et dans quelles proportions ? Les prévisions divergent. Mais les conséquences d'une augmentation moyenne de 2 °C (prévision basse) à échéance de 2100 seraient considérables : inondations, désertification, dissémination des maladies, disparitions d'espèces animales. Le protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre est une des mesures prises pour lutter contre le phénomène mais sa mise en oeuvre est difficile.

1.7) Les ressources naturelles

Lutter contre la déforestation et l'exploitation illégales des ressources forestières (bois, plantes et animaux) dont l'humanité a besoin pour sa survie, constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la planète, mais également un sujet sensible en raison des questions économiques, politiques et culturelles qu'il soulève.

1.8) Les transports

Les transports sont à l'origine de 25% des émissions de dioxyde de carbone dans le monde générées par l'homme. Réduire la circulation automobile est l'un des axes prioritaires de la lutte contre la pollution d'autant plus que L'Union internationale des transports publics prévoit que la population urbaine va augmenter de 27% dans les trente prochaines années. Aucune ville ne pourra supporter une augmentation proportionnelle du transport individuel.

2) Les enjeux sociaux du développement durable

Dans le domaine social et au niveau mondial, le développement durable est une notion qui recouvre des problèmes de développement (lutte contre la faim, pour l'accès à l'eau...), des questions de santé (quels moyens de recherche et de traitement affecter à quelles maladies ?) et de conditions de travail.



Dans quelles conditions d'hygiène et de sécurité travaillent les sous-traitants des pays du Sud et comment sont-ils rétribués ? Comment lutter contre le travail des enfants, comment améliorer la formation des salariés et leur diversité ?

2.1) Le travail des enfants

Selon le Bureau International du Travail, 1 enfant sur 8 dans le monde, soit une population estimée à 179 millions d'individus, est exposé aux pires formes du travail, qui se rapprochent de l'esclavage, essentiellement dans les pays du Tiers-Monde. De nombreuses organisations comme l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Unicef, luttent pour éradiquer ce fléau.

Le moyen le plus efficace étant l'accès à l'éducation, les ONG essaient de favoriser, pour les enfants plus âgés, une scolarisation en alternance avec un travail dans des conditions décentes.

2.2) La sous-traitance dans les pays émergents

Dans le cas de l'industrie textile et du jouet en particulier, les conditions de production instaurées dans des usines situées dans des pays émergents en contrat avec des grandes marques mondiales sont régulièrement dénoncées par les ONG.

Pour lutter contre l'existence des *sweatshops*, les ONG tentent de mobiliser les consommateurs pour qu'ils renoncent à acheter les produits qui y sont fabriqués.

L'organisation actuelle de la production au niveau mondial ainsi que la question de la responsabilité du donneur d'ordre sur les conditions de travail chez ses fournisseurs sont au cœur de la notion de responsabilité sociale dans les secteurs concernés.

2.3) La faim dans le monde

Les sommets internationaux et les appels à l'aide n'y changent pas grand chose : 24 000 personnes meurent de faim chaque jour et 800 millions de personnes dont 300 millions d'enfants, souffrent toujours de la faim (chiffres ONU).

L'aide au développement, sous toutes ses formes, permet de lutter contre cet état de fait qui constitue l'un des handicaps majeurs du développement durable dans les pays pauvres.

2.4) La santé

A peine 10% de la recherche médicale mondiale est consacré aux maladies qui concernent 90% de la morbidité mondiale.

Ce sont ce qu'on appelle les maladies négligées qui ne sont pas prises en compte par l'industrie parce qu'elles affectent les populations les plus pauvres de la planète. Dans le cas du sida, le problème est plus celui de l'inégalité de traitement entre les malades occidentaux et ceux des autres continents, dont l'Afrique.

2.5) Le sida

Selon l'Onusida, 42 millions de personnes vivaient avec le virus du sida en 2002, et autant pourraient être infectées d'ici à 2010, malgré une communication toujours plus importante et la multiplication de contraceptifs fiables.

Partout où l'épidémie s'est propagée sans contrôle, elle prive les pays des ressources et des capacités dont dépendent leur sécurité et leur développement. Dans certaines régions, le VIH/SIDA, associé à d'autres crises, conduit des parts de plus en plus importantes de la population vers la misère.

3) Les enjeux économiques du développement durable

Sur un plan économique, le développement durable concerne les conditions de la croissance et les échanges mondiaux. Quelles en sont les règles ? Quels sont les équilibres entre les pays du Nord et ceux du Sud ? Par quels moyens pourrait-on mieux répartir les richesses ? Comment oeuvrer pour que la croissance économique ne se fasse pas au détriment de l'environnement et du social ?

3.1) Le développement des pays du Sud

L'expression «rapports Nord-Sud», née dans les années 70, désigne les rapports entre les pays développés (ceux du Nord) et les pays en développement (ceux du Sud). Elle évoque la nécessité d'un rééquilibrage économique entre ces deux pôles. Ces rapports sont à l'heure actuelle plutôt conflictuels, chacun étant désireux d'ériger des barrières douanières.

Les pays du Nord, parce que leurs produits manufacturés sont concurrencés par ceux des pays du Sud, moins chers ; les pays du Sud, parce que leur production agricole est plus chère que celle, subventionnée, des pays du Nord.

3.2) La délocalisation

La mondialisation touche tous les secteurs de l'économie et conduit de nombreuses entreprises des pays du Nord à implanter leurs unités de production, loin de leurs sièges sociaux, dans des pays à faible coût de main d'œuvre ou, pour des raisons environnementales, dans des pays où les règles sont moins strictes que dans l'Union Européenne, par exemple.

Ce phénomène va en grandissant, est incontrôlable dans l'état actuel des réglementations et les perspectives qui en découlent sont très préoccupantes à court, moyen ou long terme.

3.3) La réglementation de l'OMC

L'Organisation Mondiale du Commerce se réunit à échéance régulière pour fixer, entre autres, des règles destinées à libéraliser les échanges agricoles et industriels ou prévoir, par exemple, l'accès des pays pauvres aux médicaments dans le cadre de la lutte contre le sida.

C'est la principale cible des altermondialistes qui considèrent que les décisions de l'OMC creusent l'écart entre les pays du Nord et ceux du Sud puisqu'ils ne disposent pas de voix équivalentes.

3.4) Le commerce équitable

Il consiste à garantir un revenu minimum au producteur initial d'un produit et à lui donner des garanties suffisantes pour qu'il puisse se développer à long terme.

Le commerce équitable fait l'objet d'une labellisation qui permet aux «consommateur acteurs» d'identifier et de choisir ces produits de plus en plus disponibles en grandes surfaces. Max Havelaar est le plus connu de ces labels.

Il garantit les conditions de production d'une gamme de 8 produits vendus en France : café, thé, cacao, sucre, miel, jus d'orange, riz et banane.

3.5) Les partenariats public/privé



Mis en avant au sommet de Johannesburg en 2002, ces partenariats, qui incluent gouvernements, collectivités locales, entreprises, organisations internationales et société civile (ONG) doivent permettre de traduire les engagements pris par des Etats en mesures concrètes destinées à assurer une action véritable en faveur du développement durable en s'appuyant sur le savoir-faire et les capacités de financement des grands acteurs privés.

3.6) L'agriculture

En Europe et en Amérique du Nord, de moins en moins d'agriculteurs produisent toujours plus de denrées en recourant à une agriculture intensive, mécanisée et très largement subventionnée.

Ces produits sont ensuite, en partie, exportés et vendus à bas prix dans les autres régions du globe, ce qui met à mal l'agriculture traditionnelle locale. S'ajoutent à cela les dégâts écologiques provoqués par l'utilisation massive d'engrais et de pesticides.

L'agriculture biologique est une alternative d'autant plus que les consommateurs occidentaux y recourent dans l'espoir de manger plus sain.

Autre piste : l'agriculture raisonnée qui consiste à limiter l'utilisation de produits pesticides ou d'engrais. Enfin, les OGM cristallisent les interrogations des consommateurs sur l'agriculture du futur et sont au cœur d'une polémique entre l'Europe, les Etats-Unis et les pays en voie de développement.

3.7) Les déchets

Ils constituent l'un des exemples des déséquilibres Nord-Sud. 300 millions de tonnes de déchets toxiques sont produits chaque année dans les pays industrialisés.

Bon nombre d'entre eux, au mépris des conventions internationales, sont envoyés et stockés dans les pays en voie de développement. Les déchets électroniques suivent le même chemin.

3.8) Les médicaments

Le droit des brevets fait l'objet d'intenses négociations au sein de l'OMC. Théoriquement, des copies génériques de médicaments brevetés sont autorisées pour traiter les maladies graves comme le sida ou le paludisme. Mais les multinationales du médicament redoutent qu'à terme, ce dispositif soit étendu à d'autres maladies et que les brevets ne soient plus respectés que dans quelques pays riches. Les Etats-Unis notamment soutiennent cette position.